

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DES MINÉRAUX ET MÉTAUX, SPÉCIALITÉ « BRONZIER »

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission.....	3
A) Le rappel des épreuves.....	3
1) Les épreuves d'admissibilité.....	3
2) Les épreuves d'admission.....	3
B) Le jury.....	3
1) La composition du jury.....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours externe.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admissibilité.....	4
C) Les épreuves orales d'admissibilité.....	5
1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art.....	5
2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier.....	5
D) Les épreuves d'admission.....	5
1) L'épreuve pratique d'admission.....	5
2) L'épreuve de dessin.....	5
III. Les statistiques.....	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « *la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :*

1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 cité précédemment, « *la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant : - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et*

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en « *l'exécution aux dimensions réelles d'une applique composée de trois parties (soixante heures) :*

- tournage avec pose de mollettes ;

- ciselure ;

- monture ».

L'épreuve de dessin consiste en la « *réalisation du dessin coté aux dimensions réelles de l'applique (dix heures) ».*

La phase d'admission dure 70 heures au total.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Anne FORRAY- CARLIER, conservatrice du patrimoine en chef, chargée du département Moyen-Âge/Renaissance et du département des XVII^e et XVIII^e siècles, musée des Arts Décoratifs.

Membres de ce jury :

- Madame Isabelle COLSON, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », ingénieure conseil, service des musées de France, direction générale des patrimoines ;
- Monsieur Daniel JALU, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des minéraux et métaux, spécialité « bronzier », responsable atelier lustrerie-bronze, Mobilier national ;
- Monsieur Franck LAJARRIGE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des minéraux et métaux, spécialité « bronzier », adjoint au responsable atelier lustrerie-bronze, Mobilier national.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 6 novembre au 11 décembre 2018
Date de l'épreuve écrite	Le 2 avril 2019
Date des épreuves orales	Le 3 avril 2019
Date de la réunion d'admissibilité	Le 3 avril 2019
Dates des épreuves pratiques et dessin	Du 13 au 23 mai 2019
Date de la réunion d'admission	Le 24 mai 2019

B) L'épreuve écrite d'admissibilité

Le sujet de l'épreuve écrite demandait aux candidats de rédiger une note sur la mise en œuvre requise pour la reconstitution de la branche manquante d'un candélabre faisant partie d'une paire. Chargé du suivi et de l'exécution de cette commande, les candidats devaient effectuer l'analyse des pièces à reproduire, définir le choix des moyens de fabrication, des interventions manuelles ou mécaniques, des types d'assemblage et établir le programme de fabrication des éléments manquants. Ils devaient également préciser le ou les postes pouvant relever d'une éventuelle sous-traitance, ainsi que le ou les traitements de finition.

Le jury a été sensible à la cohérence des étapes de fabrication proposées. Il attendait dans les copies la mention de certains termes techniques et que les candidats ne soient pas trop superficiels dans leur rédaction. Les candidats disposaient de deux heures, ce qui leur laissait le temps de détailler davantage les opérations proposées.

Il ne faut pas oublier que cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances des candidats en lien avec le sujet demandé, l'emploi à bon escient des termes techniques appropriés et la logique de la mise en œuvre proposée.

C) Les épreuves orales d'admissibilité

1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

Les candidats devaient commenter quatre œuvres d'art sur lesquelles sont intervenus des bronziers qui ont employé des techniques spécifiques pour les obtenir. Au préalable, ils devaient classer ces œuvres en fonction de leur date de création.

Les candidats doivent faire preuve de déductions logiques et être réactifs face à l'étonnement du jury.

Si le jury n'attend pas des connaissances précises et pointues en histoire de l'art (nom de l'artiste, date, lieu de conservation), il attend en revanche de la part des candidats qu'ils démontrent leur capacité d'analyse des caractéristiques ornementales de l'objet leur permettant de proposer une datation ou le rattachement à une période artistique donnée.

L'emploi des bons termes pour désigner les ornements est requis. Les grandes périodes stylistiques doivent être maîtrisées.

2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

Les candidats sont interrogés en fonction de leur sujet sur une particularité technique du métier de bronzier, par exemple les méthodes d'assemblage, les techniques de traitement de surface...

Le jury appréciait la clarté de l'exposé et l'emploi précis des termes utilisés. La présentation ne doit pas être scolaire. Les candidats doivent faire preuve d'une excellente réactivité aux questions posées dans la seconde phase de l'épreuve.

Le jury rappelle que les candidats disposent de dix minutes pour exposer son sujet. Aussi, il leur recommande de pleinement les utiliser, de ne pas s'arrêter avant car cela pourrait leur être dommageable. En effet, le temps imparti pour poser des questions par le jury augmenterait.

D) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve pratique d'admission

Les candidats devaient réaliser une applique à trois branches de style Empire.

Les candidats doivent faire preuve de méthode afin de ne pas être entraînés dans de mauvaises directions et de faire des erreurs. Cependant, même en cas d'erreurs, les candidats ne doivent pas se décourager, revenir sur leurs erreurs et achever leur travail.

Au-delà des aptitudes manuelles des candidats, le jury prend également en compte la gestion du temps et l'esthétisme de la pièce dont la réalisation a été demandée. Aussi importe-t-il de respecter les indications fournies par le plan de montage. Le non-respect de celui-ci peut être fatal.

2) L'épreuve de dessin

Les candidats devaient réaliser le dessin coté aux dimensions réelles de l'applique qu'ils avaient exécutée.

Le jury recommande aux candidats d'être attentifs afin que les cotes et les relevés de certaines parties de l'applique soient toutes dessinées. La qualité du trait est très importante.

Cette épreuve permet surtout au jury de vérifier le respect des proportions, la justesse et la qualité du trait. Il importe donc de rendre un dessin soigné. La gestion du temps est également prise en compte dans cette épreuve.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	1	1	1	1
Femmes	2	0	0	0	0	0
Total	3	1	1	1	1	1

Madame Anne FORRAY-CARLIER
Présidente du jury